

Réjouis-toi, Marie

Prot. 713/2009

Rome, 20 décembre 2009
IV dimanche de l'Avent

Aux Prieurs, Vicaires et Délégués provinciaux
et à leurs Conseils respectifs

Chers frères,

par la présente je vous invite à approfondir le thème du projet global des présences de notre Ordre en préparation à la Réunion de Fatima, Argentine (21-29 mai 2010), dont la proposition d'agenda apparaît dans la lettre de convocation du 16 juillet dernier (cf. Prot. 459/2009) et je vous prie d'expédier vos réponses aux demandes que je vous envoie dans cette lettre à la Curie généralice O.S.M. (segretario.camille@gmail.com) **avant le 28 février 2010**.

Au sujet des réunions du Conseil général avec les Prieurs et Vicaires provinciaux, le Chapitre général de 2007 prévoit que l'agenda soit préparé *au moyen de lettres d'approfondissement, de dialogue, de consultation, d'analyse et de propositions ... envoyées aux Prieurs et Vicaires provinciaux et à leurs Conseils respectifs, en leur demandant également leur apport afin que, grâce à leur réflexion, à leur expérience et à leurs propositions, l'Ordre puisse offrir des réponses concrètes dans les divers secteurs d'approfondissement (CG 2007, n. 72c)*. En examinant les thèmes de l'agenda, le Conseil général a retenu utile de les réduire à deux thèmes généraux: la formation et le projet global des présences. Cette lettre aborde le thème du projet global des présences.

Je voudrais diviser ce sujet dans les points suivants:

I. ÉTUDE DES PRÉVISIONS STATISTIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES OSM

Chaque juridiction doit étudier cette Étude et formuler des réponses concrètes concernant les défis qu'elle suscite pour sa propre situation et le bien commun de l'Ordre tout entier.

CG 2007, n. 57.

1. Est-ce que votre juridiction a examiné l'Étude des prévisions statistiques et démographiques OSM (cf. *Acta OSM* 7/11 (2007) pp. 539-553)?* Si oui, quelles furent ses réponses concrètes?

II. RESTRUCTURATION

Après avoir pris connaissance des réalités des diverses juridictions, et les avoir revues dans la présentation des rapports des Prieurs et Vicaires provinciaux, où l'on remarque, en divers secteurs, des difficultés causées par l'absence et le vieillissement du personnel – dans les juridictions de fondation

* Cette étude est disponible en plusieurs langues: allemand, anglais, espagnol, français et italien.

plus ancienne – alors que dans les nouvelles fondations on assiste à une augmentation des vocations, mais où on éprouve cependant de grosses difficultés financières, le Chapitre général envisage l'avenir de l'Ordre avec foi et espérance. Cependant, le Chapitre n'ignore pas le risque, pour chaque communauté, de céder à la tentation d'une vie mondaine et bourgeoise, qui mène à la perte du sens des grandes valeurs de la vie consacrée.

Afin de pouvoir réaliser une véritable communion fondée sur le témoignage de pauvreté et de partage au sein de l'Ordre, le Chapitre général confie au Prieur général et à son Conseil le soin de solliciter et de soutenir le processus de restructuration et de requalification déjà en marche depuis de nombreuses années.

(CG 2007, n. 47)

a) Fermetures de couvents

Au cours des derniers mois, quelques anciens couvents (Bruxelles, Eger, Vienne, ...) ont été fermés, avec les inhérentes difficultés que cette décision comporte. D'autres juridictions ont recours à des solutions intermédiaires comme le regroupement de couvents.

b) Passage de couvents à d'autres juridictions

La Province du Piémont et de Romagne a cédé le couvent de Forlì au Vicariat philippin (dédié à saint Pérégrin Laziosi).

c) Passage de couvents à d'autres membres de la Famille servite

Depuis 1985, une Diaconie servite, la Diaconie de l'Attente, réside comme gardienne dans l'ex-couvent de Borgo Sansepolcro.

Les soeurs de sainte Marie, Notre-Dame des douleurs, de Naples ont fait l'acquisition du monastère de Montecchio Maggiore et occupent l'espace laissé par les soeurs Servantes de Marie Réparatrices au couvent de Milan.

2. Quelles voies devront être privilégiées dans les choix futurs sur les ouvertures et les fermetures dans votre juridiction?

III. NOUVELLES PRÉSENCES DES SERVITES ET MISSIONS CONFIÉES À NOTRE ORDRE

Tenant compte de l'expérience inter-juridictionnelle, devenue nécessaire en Afrique, et tenant compte de l'éventuelle nécessité de créer de nouvelles présences servites (Indonésie, Myanmar, ... etc.), le Chapitre général établit que, en vertu de son service (cf. *Const.* 266) et de sa responsabilité dans la formation (cf. *Const.* 168), le Prieur général, avec son Conseil et en dialogue avec les Prieurs provinciaux et vicariaux, favorisera l'implication en personnel et en moyens auprès de plusieurs juridictions dans la création de nouvelles présences des Serviteurs et des Servantes de Marie dans les Missions de première évangélisation, et il portera une attention particulière dans l'accompagnement des nouvelles vocations pour l'Ordre.

Pour de tels projets, que le Prieur général suscite de l'intérêt et favorise l'implication de toutes les composantes de la Famille Servite *qui partagent le même idéal, les engagements de vie évangélique et apostolique et la piété envers la Mère de Dieu (Const. 305).*
(CG 2007, n. 46).

a) Afrique

À l'heure actuelle la Province espagnole éprouve des difficultés à maintenir sa présence au Mozambique: difficulté d'ordre économique et en personnel pour assurer le service de la formation et en pastorale (paroissiale).

La Délégation de l'Afrique de l'Est (EAF) vit actuellement un bon moment de croissance: à chaque année, de nouveaux profès font la profession solennelle; parmi eux, certains s'orientent vers les ordres sacrés. Ils sont peu à peu insérés dans les communautés de formation et/ou dans le service pastoral. En pensant à l'avenir où leur juridiction devra atteindre une certaine autonomie économique et devenir un Vicariat, les frères sentent le besoin de se qualifier en divers domaines de service utiles à l'Église locale et à notre Ordre. De plus, le fait que, parmi les candidats accueillis en formation dans l'Ordre, il y en ait qui soient originaires du Congo et du Togo, amène la Délégation à penser à une possible ouverture plus tard dans ces pays, chose qui comportera un investissement économique et en personnel.

La Préfecture d'Ingwavuma (Zouloulouland), érigée en 1962, confiée à la Province américaine *Our Lady of Sorrows* (et aujourd'hui à la Province USA) de l'Ordre des Serviteurs de Marie, est devenue Vicariat apostolique en 1990, dont le Vicaire apostolique est, depuis 2008, un nouvel évêque, José Luis Gerardo Ponce de León, argentin et de l'i.M.C. Depuis quelques années, la Province usa voit ses frères missionnaires parvenus en âge avancé et éprouve le besoin d'aide non pas tant au niveau économique que au niveau du personnel pour mener de l'avant cet engagement missionnaire de l'Ordre.

Pour offrir un avenir prometteur à la présence presque centenaire (depuis 1913) et à l'engagement pastoral des Servites au Swaziland (diocèse depuis 1951), la Province SS.ma Annunziata a besoin d'un frère provenant d'une autre juridiction servite.

b) Asie

Le Vicariat indien a commencé en septembre 2007 une nouvelle présence de l'Ordre au Myanmar. En plus des difficultés affrontées pour l'obtention et le renouvellement du visa et des défis relevés après les dommages causés par le cyclone Nargis, cette nouvelle présence nécessite un soutien économique et une programmation en vue de l'accueil de candidats à l'Ordre et de leur formation *in loco*.

Le Vicariat philippin étudie depuis des années la possibilité de commencer une nouvelle présence de l'Ordre au Vietnam et en Chine, mais il a besoin d'aide non pas tant au niveau du personnel que au niveau économique pour se lancer vers ces pays.

Le 12 mars 2005, la Province mexicaine a commencé une nouvelle présence de l'Ordre en Indonésie. Nombreux sont ceux qui se présentent comme candidats à notre Ordre. La Province mexicaine en a accueilli en nombre réduit et les premiers furent envoyés au Mexique pour leur formation. En 2008, elle a ouvert une maison à Malang pour les études; et en 2009, une maison de noviciat à Ruteng. La Province a besoin de soutien en personnel et en moyens économiques.

c) Amérique

Lors de son dernier Chapitre provincial électif (2009) la Province mexicaine s'est donnée trois ans pour vérifier s'il convient maintenant son engagement et la présence des Servites en Colombie.

La Mission de l'Aysén, confiée à notre Ordre en 1937, est devenue Préfecture apostolique en 1940 et Vicariat apostolique en 1955, dont l'actuel Vicaire apostolique est un de nos frères évêques, Luis M. Infanti Della Mora. La Province *Sainte Marie des Andes* qui s'appête à renouveler l'engagement des Servites en Aysén (avec la collaboration de la Province vénitienne) a besoin d'aide non pas tant au niveau du personnel qu'au plan économique pour maintenir cet engagement.

3. Est-ce que votre juridiction est prête à donner une contribution économique et/ou en personnel pour répondre aux exigences actuelles des juridictions mentionnées ci-dessus? Si oui, dans quelle mesure?

IV. CENTRALISATION - DÉCENTRALISATION

Les *Constitutions*, aux articles 5 et 23b, décrivent les relations entre les Communautés, les Vicariats, les Provinces et l'Ordre et offrent à tous les frères et aux responsables du gouvernement les pistes inspiratrices pour affronter la problématique de la centralisation ou de la décentralisation dans l'Ordre. C'est pourquoi, il doit y avoir un dialogue et une communication permanente entre le Prieur général et les Prieurs/Vicaires provinciaux ou directement, ou par l'intermédiaire du Conseiller général de référence, principalement pour la formation initiale, les Centres d'Étude, les nouvelles Fondations et la communion des biens.

Pour traiter de ces sujets, le Prieur général convoquera, si nécessaire, des réunions conjointes du Conseil général et du Conseil provincial intéressé.

CG 2007, n. 70.

4. Dans le contexte actuel, est-ce qu'une présence majeure ou une intervention directe du Prieur général est nécessaire dans la recherche de solutions aux problèmes mentionnés ci-dessus? Si oui, dans quelle mesure?

V. PARTAGE DES BIENS

Que le Conseil général organise un congrès biennal des Prieurs provinciaux et vicariaux, et – si nécessaire des Délégués provinciaux – au cours des années 2008, 2010 et 2012 dans le but de programmer et de discerner les priorités concernant le partage des biens, le personnel, les nécessités et les ressources dans l'Ordre. Pour de telles réunions, on préparera et on distribuera un rapport sur le partage effectué entre les juridictions au cours de la période précédente.

CG 2007, n. 58b.

L'usage du surplus financier. Le Chapitre général a demandé que, lors des rencontres des Prieurs et Vicaires provinciaux avec le Prieur général et son Conseil, on décide pour quelles nécessités concrètes on destine le surplus financier annuel de chaque communauté et de chaque Province à la disposition de l'Ordre, des pauvres du milieu (cf. *Cs 62, 289c*) (*CG 2007, n. 25a*). Le Conseil général a

consulté l'Économe général sur cette question lors de la séance du 12 octobre 2009. Jusqu'à présent seules l'ex-Communauté d'Eger (MAG) et la Province brésilienne ont fait parvenir le surplus financier à l'Économat général en vertu de la déclaration du Chapitre général.

5. En tenant compte de l'art. 25a du Chapitre général de 2007 et de la nécessité de programmer et de discerner les priorités concernant le partage des biens, le personnel, les nécessité et les ressources dans l'Ordre (CG 2007, n. 58b), pourrais-tu donner des informations sur les aides éventuellement données et reçues par ta juridiction (voir les feuilles en annexe)? As-tu des suggestions sur des projets à privilégier pour l'usage du surplus financier?

Enfin, s'il y a d'autres thèmes ou propositions spécifiques dans le domaine du projet global des présences à discuter lors cette rencontre, je vous demande de les faire parvenir à la Curie généralice O.S.M. (segretario.camille@gmail.com) avec les commentaires de votre Conseil sur les thèmes de cette lettre, **avant le 28 février 2010**, afin de permettre une préparation appropriée à notre réunion de mai 2010. Il serait opportun que vous fassiez connaître cette lettre aux frères de votre juridiction.

Je vous remercie pour l'attention prêtée à cette lettre et j'invoque la bénédiction du Seigneur sur vous et sur votre service à l'Ordre et aux frères de votre juridiction.

En communion fraternelle *in Domina nostra*,

frère Ángel M. Ruiz Garnica, O.S.M.
Prieur général

frère Camille M. Jacques, O.S.M.
Secrétaire de l'Ordre

QUESTIONS

à répondre et à faire parvenir

à la Curie généralice O.S.M. (segretario.camille@gmail.com) **avant le 28 février 2010**

1. Est-ce que votre juridiction a examiné l'*Étude des prévisions statistiques et démographiques OSM* (cf. *Acta OSM* 7/11 (2007) pp. 539-553)? Si oui, quelles furent ses réponses concrètes?

2. Quelles voies devront être privilégiées dans les choix futurs sur les ouvertures et les fermetures dans votre juridiction?

3. Est-ce que votre juridiction est prête à donner une contribution économique et/ou en personnel pour répondre aux exigences actuelles des juridictions mentionnées ci-dessus? Si oui, dans quelle mesure?

4. Dans le contexte actuel, est-ce qu'une présence majeure ou une intervention directe du Prieur général est nécessaire dans la recherche de solutions aux problèmes mentionnés ci-dessus? Si oui, dans quelle mesure?

5. En tenant compte de l'art. 25a du Chapitre général de 2007 et de la nécessité de programmer et de discerner les priorités concernant le partage des biens, le personnel, les nécessité et les ressources dans l'Ordre (CG 2007, n. 58b), pourrais-tu donner des informations sur les aides éventuellement données et reçues par ta juridiction (voir les feuilles en annexe)? As-tu des suggestions sur des projets à privilégier pour l'usage du surplus financier?

**QUESTIONNAIRE
SUR LA COMMUNION DES BIENS**

à répondre et à faire parvenir à la Curie généralice O.S.M. (segretario.camille@gmail.com)
avant le 28 février 2010

Nom de votre juridiction: _____

Décrire, s.v.p., des projets pour lesquels votre juridiction demande une aide économique spéciale d'autres juridictions dans l'Ordre. Ceux-ci seront examinés lors de la Réunion de mai 2010 des Prieurs, Vicaires et Délégués provinciaux avec le Conseil général.

Utiliser, s.v.p., une autre feuille distincte pour chaque projet ou proposition.

Projet:

Brève description du projet:

Durée du projet:

Coût prévu du projet: €/\$ _____

Aide demandée: €/\$ _____

Date: _____

COMMUNION DES BIENS
Compte-rendu sur l'aide reçue
année: _____

Nom de la juridiction: _____

S'il faut plus d'espace pour une demande, écrire, s.v.p., sur une autre feuille.

Bienfaits reçus par des contrats ou accords

Faire la liste, s.v.p., des bienfaits reçus par votre juridictions provenant d'autres juridictions par des contrats ou accords.

Juridiction qui a aidé: _____

Date: _____

Somme: €/ \$ _____

Autres bienfaits

Faire la liste, s.v.p., d'autres bienfaits que votre juridiction a pu recevoir d'autres juridictions, par exemple, sous forme de pension, d'assurance-santé, etc.

Juridiction qui a aidé: _____

Date: _____

Somme: €/ \$ _____

Contributions et donations extraordinaires

Faire la liste, s.v.p., des bienfaits que votre juridiction a pu recevoir sous forme de contributions ou donation pour des projets spéciaux, nécessités, etc.

Juridiction qui a aidé: _____

Date: _____

Somme: €/ \$ _____

Contributions et donations reçues d'autres sources

Faire la liste, s.v.p., des aides ou contributions que votre juridiction a pu recevoir d'autres entités ou sources, par exemple: paroisses, OSSM, individus, fondations, agences d'État, etc.

Nom du projet: _____

Date: _____

Somme reçue: €/ \$ _____

Reçue de: _____

COMMUNION DES BIENS
Compte-rendu de l'aide donnée
année: _____

Nom de la juridiction: _____

S'il faut plus d'espace, écrire, s.v.p., sur une autre feuille.

Bienfaits donnés par des contrats ou accords

Faire la liste des bienfaits que votre juridiction a donné aux autres juridictions dans l'Ordre par des contrats ou accords.

Juridiction qui a reçu des bienfaits: _____

Date: _____

Somme: €/ \$ _____

Autres bienfaits ou aides donnés

Faire la liste, s.v.p., d'autres bienfaits que votre juridiction a pu donner à d'autres juridictions, par exemple, sous forme de pension, d'assurance-santé, d'éducation, de formation, etc.

Juridiction qui a reçu des bienfaits: _____

Date: _____

Somme: €/ \$ _____

Contributions et donations extraordinaires

Faire la liste, s.v.p., des donations que votre juridiction a pu donner sous forme de concessions (*grants*), de partage, de contribution pour des projets spéciaux, nécessités, etc.

Nom du projet: _____

Date: _____

Somme: €/ \$ _____

Donations par d'autres sources

Indiquer, s.v.p., des aides ou une assistance qui peuvent avoir été données par votre juridiction par d'autres entités ou sources, par exemple, paroisses, OSSM, individus, fondations, agences d'État, etc.

Nom du projet ou bénéficiaire: _____

Date: _____

Somme: €/ \$ _____